

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 03 FEVRIER 2017
Salle des fêtes Jeannine Griveau – Grand Chemin des Marais
77560 SAINTE-COLOMBE

Vendredi trois février deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe – Grand Chemin des Marais (77650), sous la présidence de Monsieur Christian JACOB, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 24 janvier 2017
Date d'affichage : 24 janvier 2017
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 53

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 62
Séance : n°1

Etaient présents : Michel LEROY (Bannost-Villegagnon), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Pierre ANDRÉ (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Francis RAVION (Chalautre-la-Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique VERDENET (Cucharmoy), Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI, Francis PICCOLO (Longueville), Louis BOURDON (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Alain GUYARD (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz sur Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Christian JACOB, Jérôme BENECH, Josiane MARTIN, Dominique GAUFILLIER, Marie-Pierre CANAPI, Olivier LAVENKA, Virginie SPARACINO, Ghislain BRAY, Chantal BAIOCCHI, Chérifa BAALI-CHERIF, Abdelhafid JIBRIL, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALVES, Delphine PRADOUX (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Laurence GARNIER (Rupéroux), Patrick MARTINAND (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup de Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARRETE (Sainte Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jeanine BOURCIER (Soisy-Bouy), Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Tony PITA, Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Martial DORBAIS (Voulton).

Absents excusés : Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Fabien DELAUNAY (Fretoy), Bruno POLLET (Provins), Isabelle ANDRÉ (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet).

Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Laurence GARNIER (Rupéroux), Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel) à Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Virginie BACQUET (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES (Provins), Éric JEUNEMAITRE (Provins) à Christian JACOB (Provins), Patricia CHEVET (Provins) à Ghislain BRAY (Provins), Laurent DEMAISON (Provins) à Josiane MARTIN (Provins), Joseph LINA (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Éric TORPIER (Sourdun) à Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) à Alain GUYARD (Les Marêts).

Dominique VERDENET (Cucharmoy), est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

oOo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2016 a été adressé aux conseillers communautaires le 24 janvier 2017 avec les convocations pour la présente séance. Aucune observation n'est parvenue à ce jour aux services de la Communauté de Communes. Aucune observation n'est faite en séance, le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

oOo

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : "Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant". Dans le cadre de ces délégations, depuis le précédent conseil communautaire, l'acte suivant a été signé :

- Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Aide spécifique rythme éducatif pour l'A.L.S.H Sports Loisirs Vacances.

Convention visée par la Sous-préfecture de Provins le 08 décembre 2016.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de cette signature.

oOo

REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES

Le Président indique qu'une provision pour risques a été budgétée sur l'exercice 2015. En raison de l'avancée du projet « aménagement du numérique », le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser une reprise de provision d'un montant de 1 000 000 €.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette reprise de provision pour risque de 1 000 000 €.

oOo

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Président annonce que, conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil communautaire le 08 décembre dernier, les taux d'imposition pour l'année 2017 ne seront pas modifiés :

- | | |
|--------------------|---------|
| • Taux TH | 9.14 % |
| • Taux TF bâti | 2.40 % |
| • Taux TF non bâti | 5.03 % |
| • Taux CFE | 21.71 % |

Le Président invite l'assemblée délibérante à voter les taux tels que présentés ci-dessus.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux d'imposition 2017 tels que présentés ci-dessus.

oOo

BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Le Président présente et commente les résultats figurant dans le tableau ci-dessous.

L'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 231 1-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 établis par l'ordonnateur,
- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	16 336 775,80	17 090 162,46	753 386,66
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		2 638 286,15	2 638 286,15
	Résultats à affecter	16 336 775,80	19 728 448,61	3 391 672,81
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	4 462 102,95	897 050,46	-3 565 052,49
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		1 183 592,73	1 183 592,73
	Solde global d'exécution	4 462 102,95	2 080 643,19	-2 381 459,76
Restes à réaliser au 31/12/2016	Fonctionnement			
	Investissement	574 932,36	635 865,00	60 932,64
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	5 037 035,31	2 716 508,19	-2 320 527,12
Résultats cumulés 2016 <i>(y compris RAR en Invt)</i>		21 373 811,11	22 444 956,80	1 071 145,69
Reprise anticipée 2016	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			2 320 527,12
	Report en fonctionnement en Recettes			1 071 145,69

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

Résultat global de la section de fonctionnement 2016	3 391 672,81
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016	-2 381 459,76
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016	60 932,64
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 320 527,12
Couverture du besoin de financement 2016 (compte 1068)	2 320 527,12
Solde du résultat de fonctionnement	1 071 145,69

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2016, et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Président présente le budget primitif principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2017 à partir du tableau joint en annexe des notes de synthèse et remis également en séance aux conseillers communautaires.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	16 515 288,52		Recettes réelles	16 869 282,00
				Reprise de provision	1 000 000,00
	Opérations d'ordre	710 000,00		Opérations d'ordre	250 000,00
023	Autofinancement	1 965 139,17			
			002	Résultat 2016	1 071 145,69
		19 190 427,69			19 190 427,69
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	2 737 829,00		Recettes Réelles	734 411,00
	Opérations financières	805 300,00		Opérations financières	505 000,00
	Opérations d'ordre	250 000,00		Opérations d'ordre	710 000,00
020	Dépenses imprévues		021	Autofinancement	1 965 139,17
	Dépenses d'équilibre	821 421,17	1641	Emprunt d'équilibre	700 000,00
001	Résultat 2016	2 381 459,76	1068	Affectation de résultat 2016	2 320 527,12
	Restes à réaliser	574 932,36		Restes à réaliser	635 865,00
		7 570 942,29			7 570 942,29

Equilibre après remboursement en capital

Remboursement en capital	705 000,00
Ressources propres	2 425 139,17
<i>Virement</i>	1 965 139,17
<i>Amortissements</i>	460 000,00
Autofinancement net	1 720 139,17

FUNCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016 prévisionnel	BP 2017
Opérations réelles	16 288 029	15 602 284	16 515 289
Finances	12 771 764	12 044 140	12 309 264
Culture	300 499	56 363	78 500
Centre Aquatique	115 750	122 754	100 000
Transport	456 705	432 727	556 000
Portage de repas	49 245	203 592	231 000
ALSH	202 066	131 319	151 950
RAM	10 310	11 666	13 700
Développement Economique	313 045	309 069	422 530
Ressources Humaines	1 715 333	1 952 810	2 145 270
Ecole de Musique		16 158	8 380
Administration Générale	166 490	204 575	215 590
Numérique	32 382	32 759	35 000
Formation des Elus	1 222	172	15 000
Affaires juridiques	103 768	38 157	72 300
Tourisme	49 451	46 023	160 805
SOUS TOTAL	16 288 029	15 602 284	16 515 289
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	2 675 139
TOTAL	20 173 951	16 336 776	19 190 428

Recettes de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016 prévisionnel	BP 2017
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	2 586 645	2 638 286	1 071 146
Opérations réelles	19 639 626	16 886 678	17 869 282
Finances (dont reprise de provision)	18 464 745	15 661 580	16 399 737
Culture			
Centre Aquatique			
Transport	149 632	124 500	137 000
Portage de repas	50 571	201 219	230 000
ALSH	469 854	172 918	303 965
RAM	76 542	95 191	62 000
Développement Economique	359 101	336 947	373 620
Ressources Humaines	44 877	163 125	158 760
Ecole de Musique		81 973	119 600
Administration Générale	731	45 774	1 600
Numérique			
Formation des Elus			
Affaires juridiques	1 000	500	
Tourisme	22 572	2 950	83 000
SOUS TOTAL	22 226 171	19 524 964	18 940 428
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	250 000
TOTAL	22 812 236	19 728 449	19 190 428

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2015	CA 2016 prévisionnel	BP 2017
Restes à réaliser			574 932
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	271 584		2 381 460
Finances	680 193	709 566	805 300
Remboursement du capital	661 339	666 246	705 000
Avance Budget Lotissement	18 854	43 320	100 300
Dépense d'équilibre			821 421
Opérations réelles	1 682 797	3 549 052	2 737 829
Développement Economique	1 022 305	1 786 846	1 168 329
Travaux chaussée de la Comtesse			120 000
Pôle Gare	161 535	447 679	350 000
Maison de Santé Villiers Saint Georges		1 388	180 000
City Stades et Skate Park			312 000
ALSH	8 218	24 295	15 000
Fonds de concours Saint Loup de Naud			11 329
Chemin de fer touristique			180 000
Maison de Santé de Chenoise	177 861	459 702	
MSU		338 743	
ZAC du Provinois	660 000	480 000	
Gendarmerie VSG	11 340	26 460	
Travaux divers		8 579	
Bâtiment Sourdur	3 350		
Numérique		1 208 236	1 032 500
Centre Aquatique	546 075	473 403	500 000
Ecole de musique		62 159	5 000
Administration Générale	14 219	10 628	20 500
RAM	198		1 500
Tourisme et randonnée		7 780	10 000
SOUS TOTAL	2 534 574	4 258 618	7 320 942
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	250 000
TOTAL	3 120 639	4 462 103	7 570 942

Recettes d'investissement	CA 2015	CA 2016 prévisionnel	BP 2017
Restes à réaliser			636 866
Chapitre 001, Excédent d'investissement		1 183 593	
Chapitre 1068, Couverture du déficit	358 044		2 320 527
Finances	1 082	116 270	505 000
Emprunt d'équilibre			700 000
Opérations réelles	60 266	162 558	734 411
Développement Economique	59 185	46 288	710 148
Travaux chaussée de la Comtesse			31 000
Pôle Gare		46 288	455 148
Maison de Santé Villiers Saint Georges			60 000
City Stades et Skate Park			104 000
Chemin de fer touristique			60 000
Maison de Santé de Chenoise			
MSU			
ZAC du Provinois			
Béton	19 185		
Bâtiment Sourdur	40 000		
Ecole de musique			24 000
RAM			263
SOUS TOTAL	418 310	1 346 151	4 895 803
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	2 675 139
TOTAL	4 304 232	2 080 643	7 570 942

Le Président présente le tableau ci-dessus ligne par ligne.

Le budget 2017 reprend les éléments présentés au cours du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il reprend également les résultats de l'exercice 2016 qui viennent d'être présentés :

- ✓ un résultat net de fonctionnement de 3 391 672.81 €
- ✓ un résultat net d'investissement de - 2 320 527.12 €

Soit un résultat 2016 de 1 071 145.69 €. Le budget 2017 reprend ce résultat.

EN FONCTIONNEMENT : La section s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 19 190 428 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement 2017, pour un montant total de 16 515 289 € (ligne 1 du tableau), se décomposent de la manière suivante :

« **Finances** » (ligne 2 du tableau) : 12 309 264 € avec les postes les plus importants :

- ❖ 5 322 000 € au titre des ordures ménagères.
- ❖ 4 538 000 € au titre des attributions de compensation versées aux communes.
- ❖ Le FNGIR est reconduit à l'identique pour 895 000 €.
- ❖ 506 500 € de subvention d'équilibre au budget annexe spécifique du centre aquatique pour la DSP Vert Marine.
- ❖ Les participations à la Mission Locale (55 000 €), au S.A.G.E de l'Yerres et Bassée-Voulzie (20 000 €), au S.M.E.P du Grand Provinois (141 500 €) et au syndicat de maillage du réseau d'eau (227 000 €).
- ❖ 42 000 € de loyer des locaux loués par la ville de Provins à la Communauté de Communes et 125 000 € pour l'utilisation des locaux pour le conservatoire du Provinois.
- ❖ 60 000 € ont été budgétés pour effectuer une étude relative au transfert de la compétence « eau et assainissement ».
- ❖ Les charges financières sont prévues pour 250 000€.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 est de 6.1 M€. Il était de 6.793 M€ en 2016 ; 7.455 M€ en 2015 et de 6.327 M€ en 2014.

« **Culture** » (ligne 3 du tableau) : 78 500 €, il s'agit des subventions aux associations à vocation culturelle à affecter en cours d'année. Elles sont prévues à hauteur de 46 000 € et 32 500 € de participations pour Tintinnabule, Encres Vives, Les Arts en Boule et Act'Art.

« **Centre aquatique** » (ligne 4 du tableau) : 100 000 € pour les associations de natation.

« **Transport** » (ligne 5 du tableau) : 556 000 € :

- ❖ 220 000 € pour B.A.LA.DE avec les participations du S.T.I.F (57 000 €) et du Conseil Départemental (80 000 €).
- ❖ 200 000 € pour les lignes régulières CT2, auxquels s'ajoutent :
 - ✓ 65 000 € pour le projet de la ligne 7 (Provins /Montereau).
 - ✓ 15 000 € pour le projet de redéploiement des lignes 11 et 12.

- ❖ 22 000 € pour la navette touristique.
- ❖ 28 000 € pour le remboursement aux communes de 50 % de la dépense pour l'acheminement des classes vers le centre aquatique.

« **Portage de repas** » (ligne 6 du tableau) : 231 000 € (même montant en recettes), service mis en place depuis septembre 2015.

« **A.L.S.H** » (ligne 7 du tableau) : 151 950 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement des 6 centres de loisirs : Longueville/ Chenoise, Beton-Bazoches, Les Hauts de Provins, Sport Loisirs Vacances, Champbenoist et Jouy-le- Chatel.

« **R.A.M** » (ligne 8 du tableau) : 13 700 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement du R.A.M.

« **Développement économique** » (ligne 9 du tableau): 422 530 € :

- ❖ 241 380 € pour l'entretien des zones d'activités :
 - ✓ 39 630 € de fluides (eau, électricité, téléphone, petites fournitures...),
 - ✓ 174 250 € pour l'entretien des espaces verts, tontes, fauchage, maintenance des équipements... ,
 - ✓ 27 500 € de prestation de nettoyage des locaux.
- ❖ 81 650 € de taxes foncières.
- ❖ 73 000 € pour le financement des chantiers d'insertion dans le cadre du partenariat avec Initiative 77.
- ❖ 26 500 € de contribution à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Initiative Melun Val de Seine.

« **Ressources humaines** » (ligne 10 du tableau) : Masse salariale brute de 2 145 270 € (avec les dépenses annexes telles que frais de déplacement, indemnités des élus ...) sera d'environ 2,060 M€ (en augmentation de 5 %) mais qui reste stable, hors conservatoire du Provinois, et qui intègre :

- ❖ L'augmentation du point d'indice, la consolidation des avancements de grades et échelons.
- ❖ Le conservatoire de musique en année pleine.
- ❖ De l'encadrement complémentaire pour les A.L.S.H, nécessaire au fonctionnement des centres et en conformité avec les règles de la DDJS en fonction de la fréquentation.
- ❖ une organisation des services conciliant recrutements complémentaires, mutualisation et non remplacements d'agents.

« **Ecole de musique** » (ligne 11 du tableau) : 8 380 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement du conservatoire.

« **Administration générale** » (ligne 12 du tableau) : 215 590 € pour le fonctionnement de la Communauté de Communes du Provinois (affranchissement, reprographie, fournitures,...)

« **Numérique** » (ligne 13 du tableau) : 35 000 € de frais de participation au syndicat numérique.

« **Formation des élus** » (ligne 14 du tableau) : 15 000 €.

« **Affaires Juridiques** » (ligne 15 du tableau) : 72 300 € de prévus pour les contentieux, conseils juridiques et A.M.O pour le renouvellement de la DSP du centre aquatique.

« **Tourisme** » (ligne 16 du tableau) : 160 805 €.

- ❖ Pour poursuivre les 10 cartes et 2 panneaux des chemins de randonnées (22 600 €).
- ❖ Pour les Pass privilèges (7 500 €).
- ❖ Pour les œufs de Pâques (3 000 €).
- ❖ Pour les frais de promotion touristique (127 705 €, dont reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme et au Département pour 76 000 €)
Ces éléments seront validés par la C.L.E.C.T et impactés sur les AC des communes de Provins, Sourdun et Louan.

Cécile CHARPENTIER (Sourdun) souhaite connaître la raison pour laquelle cette ligne « tourisme » a augmenté.

Le Président explique que cette augmentation est liée à la prise de compétence par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

17 869 282 € dont 1 M€ de reprise de provision (ligne 17 du tableau).

« **Finances** » (ligne 18 du tableau) : 16 399 737 € qui comprend notamment :

- ❖ Les recettes de la fiscalité directe, à taux constant depuis la création de la Communauté de Communes, estimées à 6 084 576 € (soit + 55 468 €).
 - 9.14 % de Taxe d'habitation (-2 %) 3 232 116 € (- 65 962 €)
 - 2.40 % de Taxe foncière / bâti (+1 %) 777 328 € (+ 7 696 €)
 - 5.03 % de Taxe foncière / non bâti (+1 %) 217 635 € (+ 2 155 €)
 - 21.71 % CFE (+4.50 %) 1 824 484 € (+ 78 566 €)
 - La CVAE (- 2 %) 1 122 633 € (- 30 162 €)
 - La TASCOT (-13 %) 346 938 € (- 51 841 €)
 - Le FPIC (+20 %) 408 605 € (+ 68 101 €)
 - L'IFER (=) 122 528 €
- ❖ La T.E.O.M prévue pour 5 323 171 €.
 - ❖ 1 925 000 € de dotations
 - ✓ DGF de base (-37 %) : 341 061 €
 - ✓ DGF de compensation (-1.90 %) : 1 173 009 €
Soit - 12.84 % sur la DGF cumulée (-223 025 €)
 - ✓ Compensation et exonération de TH et TF : 292 713 €
 - ✓ Fonds Départemental de péréquation de la TP : 98 897 €.

Soit une baisse cumulée (fiscalité et dotations) de -183 477 €

Pour mémoire, la DGF a baissé de 25.26 % depuis 2014, soit 587 221 € (2 324 316 € en 2014 pour 1 737 095 € en 2016).

« **Culture** » (ligne 19 du tableau) : pas de recettes.

« **Centre aquatique** » (ligne 20 du tableau) : pas de recettes.

« **Transport** » (ligne 21 du tableau) : 137 000 € de participations du S.T.I.F (57 000 €) et du Département (80 000 €) pour B.A.LA.DE.

« **Portage de repas** » (ligne 22 du tableau) : 230 000 €.

« **A.L.S.H** » (ligne 23 du tableau) : 303 965 € (180 000 € de participation des familles et 123 965 € de la CAF).

Alain BONTOUR (Chenoise) constate une différence entre 2015 et 2017.

Le Président explique que cette différence constatée est liée au décalage, dans le temps, des versements des prestations par la C.A.F.

« **RAM** » (ligne 24 du tableau) : 62 000 € de participations C.A.F.

« **Développement économique** » (ligne 25 du tableau) : 373 620 €. Il s'agit des loyers pour 302 800 € :

- ❖ 34 800 € pour le cinéma.
- ❖ 12 300 € pour l'auberge de Chenoise.
- ❖ 80 800 € sur la Zone du Durteint (CAMEX, STEVA, MODULO et Maison Pierre).
- ❖ 75 400 € de la gendarmerie de Villiers-Saint-Georges.
- ❖ 74 000 € sur P2R (Hilzinger, Kenner, Fumaisons provinoises, Cabinet Delassus Ségond, Holias Transport).
- ❖ 25 500 € pour les maisons de santé
 - 9 300 € pour celle de Chenoise
 - 16 200 € pour celle de Provins

Ainsi que les charges qui sont refacturées aux locataires.

« **Ressources humaines** » (ligne 26 du tableau) : 158 760 € (remboursement des mises à disposition de personnel, aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion et recouvrement de la part des agents sur les chèques déjeuner).

« **École de musique** » (ligne 27 du tableau) : 119 600 € (74 600 € de participation des familles et 45 000 € de subvention du Département).

« **Administration générale** » (ligne 28 du tableau) : 1 600 €. Refacturation des frais d'affranchissement ou de reprographies aux autres syndicats.

« **Numérique** » (ligne 29 du tableau) : pas de recettes.

« **Formation des élus** » (ligne 30 du tableau) : pas de recettes.

« **Affaires juridiques** » (ligne 31 du tableau) : pas de recettes.

« **Tourisme** » (ligne 32 du tableau) : 83 000 € (80 000 € d'encaissement de taxe de séjour et 3 000 € de refacturation des œufs de Pâques).

EN INVESTISSEMENT. La section s'équilibre à hauteur de 7 570 942 € qui comprend :

- ❖ Les restes à réaliser et l'affectation de résultat de 2016.
- ❖ Les dépenses prévues pour le remboursement du capital des emprunts (700 000 €), 5 000 € de caution éventuelle et 100 300 € d'avance au budget annexe Lotissement pour équilibre.
- ❖ Les opérations d'investissement 2017.

« **Développement économique** » (ligne 33 du tableau) : 1 168 329 € en dépenses et 710 148 € en recettes :

- ❖ **Travaux Chaussée de la Comtesse** : 120 000 € (installation de ERRIC PNEUS. Financement par 31 000 € de D.E.T.R)
- ❖ **Pôle Gare** : 350 000 €
 - 50 000 € pour la fin de l'aménagement du bâtiment d'accueil touristique du Pôle Gare de Provins.
 - 300 000 € pour l'aménagement du parking nord-ouest du Pôle Gare de Provins (financés à hauteur de 100 000 € par le C3D).
- ❖ **Maison de santé pluridisciplinaire de Villiers-Saint-Georges** : 180 000 € (60 000 € du C3D).
- ❖ **Création d'1 skate-park, de 3 city stades, et des travaux de mise aux normes** : 312 000 € (104 000 € du C3D).
- ❖ **A.L.S.H** : 15 000 € sont prévus pour des travaux de mise aux normes, achats de jeux extérieurs, mobilier, informatique des ALSH...
- ❖ **Fonds de concours pour le réseau de défense incendie de Saint Loup de Naud** : 11 329 €
- ❖ **Chemin de fer touristique** : 180 000€ (60 000 € du C3D).

« **Numérique** » (ligne 34 du tableau) : 1 032 500 €. L'estimation de l'investissement à la charge de la Communauté de Communes est de 3 143 890 €, pour un coût total estimé du déploiement de 15 651 474 €.

« **Centre aquatique** » (ligne 35 du tableau) : 500 000 € (Virement au budget annexe du centre aquatique pour le B.E.A).

« **École de musique** » (ligne 36 du tableau) : 5 000 € (solde d'achats des instruments de musique. Financés à hauteur de 24 000 € par le C3D).

« **Administration générale** » (ligne 37 du tableau): 20 500 € (provision de mobilier et travaux divers en cours d'année).

« **RAM** » (ligne 38 du tableau) : 1 500 € (matériel et équipements. Financés pour 263 € par la C.A.F).

« **Tourisme et randonnée** » (ligne 39 du tableau): 10 000 € pour la promotion du tourisme.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité par 60 voix « pour » et 2 « abstention » (Alain GUYARD, Les Marêts ET Bertrand de BISSCHOP, Vulaines-les-Provins),

adopte le Budget Primitif principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2017.

oOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Le Président présente et commente les résultats figurant dans le tableau ci-dessous.

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016, établis par l'ordonnateur,
- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	3 923,94	127,14	-3 796,80
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		99 716,67	99 716,67
	Résultats à affecter	3 923,94	99 843,81	95 919,87
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	214 606,35	337 812,40	123 206,05
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	54 792,60		-54 792,60
	Solde global d'exécution	269 398,95	337 812,40	68 413,45
Restes à réaliser au 31/12/2016	Fonctionnement			
	Investissement	390 332,34	338 789,46	-51 542,88
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	659 731,29	676 601,86	16 870,57
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Invst)		663 655,23	776 445,67	112 790,44
Reprise anticipée 2016	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			95 919,87

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

Résultat global de la section de fonctionnement 2016	95 919,87
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016	68 413,45
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016	-51 542,88
Excédent de financement de la section d'investissement	16 870,57
Couverture du besoin de financement 2016 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	95 919,87

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2016, et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Président présente le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2017.

Il commente le tableau présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Admission en non valeur	10 000,00			
	Provisions Annulation de titres	1 000,00			
	022 Dépenses imprévues				
	023 Autofinancement	84 919,87			
		95 919,87			
			002 Résultat 2016		95 919,87
					95 919,87

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Logiciel	5 000,00		Financements par Région, Département, AESN et usagers	
Solde de la Tranche 1	25 000,00		Solde de la Tranche 1	25 000,00
Solde de la Tranche 2	261 000,00		Solde de la Tranche 2	335 670,00
Contrôles périodiques de bon fonctionnement (existants et neufs)	120 000,00		Facturation des contrôles	126 500,00
Solde de la tranche 4	10 000,00		Solde de la tranche 4	15 000,00
Solde de la tranche 5	10 000,00		Solde de la tranche 5	10 000,00
Solde de la tranche 6	10 000,00		Solde de la tranche 6	10 000,00
Annulation de titres / années antérieures	10 000,00			
Dépense d'équilibre	172 960,44	021	Autofinancement	84 919,87
Restes à réaliser	390 332,34		Restes à réaliser	338 789,46
			001 Résultat 2016	68 413,45
	1 014 292,78			1 014 292,78

Ce budget annexe 2017 intègre les opérations de contrôles des systèmes d'Assainissement Non Collectifs et la réhabilitation des installations en A.N.C. Il reprend les résultats de 2016 présentés précédemment, à savoir :

- ✓ L'intégration des excédents de 2016 :
 - 95 919.87 € en fonctionnement
 - 68 413.45 € en investissement
- ✓ Et les restes à réaliser pour un solde de – 51 542.88 €.

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 95 919.87 €, correspondant au résultat 2016 repris :

- 10 000 € d'admission en non-valeur et provision d'annulations de titres à annuler éventuellement dans l'année.
- 1 000 € de provision d'annulation de titres.

La section d'**INVESTISSEMENT** décrit les tranches en cours pour 1 014 292.78 €.

Le Président indique que les contrôles périodiques de bon fonctionnement débiteront en 2017 :

- Entre 1 000 et 1 200 contrôles sont prévus, sur 3 600 existants
- 150 contrôles sur les installations existantes et neuves.

Une seconde tranche a été lancée en cours d'année 2016 concernant la réalisation de 100 nouvelles études de sol et 40 chantiers de réhabilitation, et est constatée en reste à réaliser. Aucun autres travaux ne seront fait sur 2017.

Les dépenses correspondent aux travaux de réhabilitation et d'études, dont :

- 5 000 € de logiciel
- 25 000 € pour la 1^{ère} tranche
- 261 000 € pour la 2^{ème} tranche
- 120 000 € pour les contrôles périodiques de bon fonctionnement
- 30 000 € sur les dernières tranches lancées par la Gerbe
- 10 000 € de provision d'annulation de titres

Les recettes sont présentées par tranche de travaux et proviennent de :

- Subventions de l'Agence de l'Eau : 173 600 €
- Subventions du Département : 33 000 €
- Participation des propriétaires : 315 570 €

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 pour le Budget annexe du S.P.A.N.C.

oOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Le Président présente et commente les résultats figurant dans le tableau ci-dessous.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016, établis par l'ordonnateur,
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	2 040 985,23	2 040 985,23	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		21 203,98	21 203,98
	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire			15 039,61
	Résultats à affecter	2 040 985,23	2 062 189,21	36 243,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	2 079 159,52	2 079 159,52	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	2 079 159,52	2 079 159,52	0,00

Restes à réaliser au 31/12/2016	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 079 159,52	2 079 159,52	0,00
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Invst)		4 120 144,75	4 141 348,73	36 243,59
Reprise anticipée 2016	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			36 243,59

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

Résultat global de la section de fonctionnement 2016	36 243,59
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016	0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2016 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	36 243,59

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 émet un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2016, et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Président présente le budget annexe du lotissement pour l'exercice 2017.

Il commente le tableau présenté ci-dessous :

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2016

Le Président présente et commente les résultats figurant dans le tableau ci-dessous.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016, établis par l'ordonnateur,
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	472 115,43	472 115,43	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	472 115,43	472 115,43	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	485 957,92	473 402,65	-12 555,27
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		12 555,27	12 555,27
	Solde global d'exécution	485 957,92	485 957,92	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2016	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	485 957,92	485 957,92	0,00
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Invst)		958 073,35	958 073,35	0,00
Reprise anticipée 2016	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

- 20 000 € de frais de gestion du loyer versé à AUXIFIP (L3 du BEA)
- 5 000 € de provision pour l'entretien du parking
- 3 000 € de provision pour l'entretien de l'allée piétonne
- 15 000 € d'assurances
- 30 000 € de taxes foncières
- 325 000 € de subvention DSP à Vert Marine et 96 000 € pour les créneaux scolaires
- 25 000 € de provision d'honoraires pour le renouvellement de la DSP (échéance septembre 2017)
- 100 € de provision de régularisation de TVA

Ces dépenses sont couvertes par une redevance d'exploitation de 10 000 € et d'un reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prévu à hauteur de 2 500 €, versés par Vert Marine. Le solde provient d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes pour 506 500 €.

La section INVESTISSEMENT, est équilibrée à hauteur de 500 000 €.

La seule dépense correspond au loyer à verser à A.U.X.I.F.I.P pour 500 000 €. L'équilibre se fait également par une subvention d'équilibre du budget principal.

Le Président précise que la provision d'honoraires pour le renouvellement de la Délégation de Service Public était jusqu'à présent, inscrite sur le budget principal de la Communauté de Communes. Cette inscription est désormais faite sur le budget annexe du centre aquatique.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 pour le Budget annexe du centre aquatique.

oOo

SUBVENTIONS 2017 ET AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le Président rappelle que le conseil communautaire se prononce, annuellement, sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations culturelles et aux associations de natation, au titre de l'exercice budgétaire 2017.

Il rappelle également que dès lors que le montant d'une subvention est supérieur à 23 000 €, la collectivité a l'obligation de signer une convention avec l'association subventionnée, ce qui permet, notamment, de contrôler l'utilisation de la subvention allouée.

Concernant les demandes de subventions reçues au titre de l'année 2017, le Président indique que la commission culture et sports, réunie le 16 janvier dernier, à étudier la recevabilité de ces demandes et fait les propositions suivantes :

Pour les associations culturelles :

- Les Champs de la Terre : 7 500 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 11 000 €
- Encres Vives : 7 500 €
- Cinéma « Le REXY » : 10 000 € (Subvention annuelle inscrite dans la convention)
- AJECTA : 2 000 €

- Inventio : 1 250 €.

Pour les associations de natation :

- PROVINS NATATION : 64 500 €
- ASSUPRO : 17 300 €
- AQUACYCLOPEDUS : 13 760 €

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions 2017 en faveur des associations culturelles et de natation telles que présentées ci-dessus. Le conseil communautaire autorise également le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

oOo

Départ de Chantal BAIOCCHI (Provins).

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « TINTINNABULE »
ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le projet de convention était joint aux notes de synthèse.

Le Président explique que la Communauté de Communes du Provinois apporte, chaque année, son soutien financier à l'association « Tintinnabule », qui propose des animations musicales dans les classes primaires, sur la base du volontariat des enseignants. Après plusieurs séances de travail en classe, les écoles participantes sont regroupées pour un spectacle commun.

Il est précisé que ce projet est autorisé par l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Provins. Il a également été étudié par la commission culture et sports du 16 janvier 2017.

Au titre de l'année scolaire 2016/2017, dix-neuf classes sont inscrites. Le Président propose de fixer la participation financière de la Communauté de Communes à 120 € par classe participante. Une participation de 2 € par élève sera demandée aux écoles.

Le spectacle qui sera proposé aura lieu le jeudi 30 mars 2017 avec comme artiste Gil CHOVEL.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation financière de la Communauté de Communes aux actions proposées par l'association « Tintinnabule » à 120 € par classe participante. Le conseil communautaire autorise également le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à venir.

oOo

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « LES ARTS EN BOULE »
ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le projet de convention était joint aux notes de synthèse.

Sur le même principe que le point précédent, le Président fait savoir que la Communauté de Communes apporte son soutien financier aux actions proposées par

l'association « Les Arts en Boule », qui organise des actions culturelles sur le territoire, en faisant participer les habitants.

Le Président propose de fixer la participation financière de la Communauté de Communes à l'identique de 2016, à savoir à 1 000 € par action, dans la limite de 6 actions par an.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 1 000 € par action le montant de la participation financière de la Communauté de Communes aux actions proposées par l'association « Les Arts en Boule », dans la limite de 6 actions par an. Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à venir.

oOo

B.A.L.A.D.E : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DELEGATION DE COMPETENCE AUPRES DU S.T.I.F POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION

Le projet de convention était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des Transports expose que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F) détient la compétence pour organiser les services de transport à la demande en Ile-de-France. Cette compétence peut cependant être déléguée à des Autorités Organisatrices de Proximité (A.O.P).

Pour l'organisation de son service de transport à la demande (B.A.LA.DE), la Communauté de Communes a signé avec le S.T.I.F le 10 janvier 2014, une convention de délégation de compétences pour une durée de 4 ans. Elle est ainsi devenue Autorité Organisatrice de Proximité.

La Communauté de Communes a confié, par marché à la société PROCARS, l'exploitation du service B.A.LA.DE pour une durée de 4 ans. Un nouveau marché prendra effet au 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 4 ans maximum.

Pour poursuivre la gestion de son service de transport à la demande, la Communauté de Communes doit solliciter auprès du S.T.I.F le renouvellement de sa délégation de compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la demande du renouvellement de délégation de compétence auprès du S.T.I.F pour la gestion de son service de transport à la demande B.A.LA.DE à compter du 1^{er} janvier 2018, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention de délégation et tous documents s'y rapportant.

oOo

MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME PAR LA VILLE DE PROVINS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LE PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION

Le projet de procès-verbal de mise à disposition était joint aux notes de synthèse.

L'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la

collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.»

Yvette GALAND, vice-présidente en charge du Tourisme indique que la Communauté de Communes exerce depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ». C'est au titre de cette compétence que les biens listés ci-dessous doivent être mis à disposition de la Communauté de Communes par la ville de Provins :

- Chemin de Villecran
 - ✓ Maison du visiteur (office de tourisme)
 - ✓ Une grande halle qui accueille les pique-niques scolaires,
 - ✓ Logement du gardien,
 - ✓ Sanitaires scolaires et touristiques,
 - ✓ Locaux techniques, auvents, accueil et grand bureau (dans le prolongement du logement gardien),
 - ✓ Un bâtiment abritant un distributeur automatique de billets.
- Local point d'information de la Ville-Haute au 21, rue du Palais
- Local d'accueil place Saint-Ayoul au 1, cour des Bénédictins.

Il est précisé que cette mise à disposition n'entraîne pas de transfert de propriété. Cependant, la Communauté de Communes devra assumer l'ensemble des obligations du propriétaire.

Le Président ajoute que cette prise de compétence est liée à l'application des dispositions de la loi NOTRe.

Le Bureau dans sa séance du 19 janvier 2017 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition et autorise le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition et tous documents s'y rapportant.

oOo

CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que le conseil communautaire dans sa séance du 8 décembre 2016, s'est positionné sur la création d'un office de tourisme intercommunal dénommé « Office de tourisme du Provinois », dont les statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2016.

Pour permettre un rayonnement touristique plus important ainsi qu'une mise en cohérence des politiques touristiques, il a été décidé, dans un souci de performance et de renforcement de l'attractivité du territoire, de créer un office de tourisme intercommunautaire regroupant la Communauté de Communes du Provinois, la Communauté de communes Bassée-Montois et la Communauté de communes des 2 Morin.

L'office de tourisme intercommunautaire ainsi créé disposera des missions suivantes :

- ❖ L'accueil et l'information touristique

- ❖ La promotion, la recherche et le développement du tourisme sur le territoire des communautés de communes du Provinois, Bassée-Montois et des 2 Morin, et ce par tous moyens, notamment par :
 - ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de tourisme intercommunale,
 - ✓ L'organisation des visites guidées sur le territoire des Communautés de Communes du Provinois, Bassée-Montois et des 2 Morin,
 - ✓ L'achat et la vente de produits « souvenirs » rattachés à l'histoire et aux monuments du Provinois, du Bassée-Montois, et des 2 Morin,
 - ✓ L'organisation et/ou la production et/ou la vente de spectacles vivants,
 - ✓ L'organisation des transports liés aux séjours touristiques,
 - ✓ La réalisation d'études et de missions d'ingénierie et d'expertise,
 - ✓ La coordination des socio-professionnels.
- ❖ La commercialisation des produits et prestations de séjours issus des territoires des Communautés de Communes du Provinois, Bassée-Montois et des 2 Morin.
- ❖ La gestion d'équipements touristiques et culturels collectifs.
- ❖ Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet de l'association ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Les membres qui siégeront au conseil d'administration sont répartis de la manière suivante:

- ❖ 9 représentants de la communauté de communes du Provinois,
- ❖ 5 représentants de la communauté de communes des 2 Morin,
- ❖ 4 représentants de la communauté de communes Bassée-Montois,
- ❖ 1 représentant du Conseil Régional désigné par le Président du Conseil Régional,
- ❖ 1 représentant du Conseil Départemental désigné par le Président du Conseil Départemental,
- ❖ 21 membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme, répartis comme suit :
 - ✓ Associations ;
 - ✓ Professionnels du tourisme ;
 - ✓ Personnalités qualifiées.

Le Président ajoute que l'office de tourisme conservera sa forme associative.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un office de tourisme intercommunautaire, dit que cet office de tourisme maintiendra sa forme juridique actuelle, à savoir « association Loi 1901 » et fixe le collège de ses représentants comme indiqué ci-dessus.

oOo

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Le Président indique que le conseil d'administration de l'office de tourisme intercommunautaire sera composé de 9 représentants de la Communauté de Communes du Provinois.

Le conseil communautaire est invité à désigner ses 9 représentants. Il est proposé de désigner les membres de la commission tourisme ainsi qu'Alain BOULLOT, en sa qualité de Président du syndicat d'initiatives de Beton-Bazoches, à savoir :

- ✓ Yvette GALAND
- ✓ Dominique GAUFILLIER
- ✓ Hervé PATRON
- ✓ Catherine GALLOIS
- ✓ Virginie SPARACINO
- ✓ Martial DORBAIS
- ✓ James DANE
- ✓ Isabelle ANDRE
- ✓ Alain BOULLOT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes nommées ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes et siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme intercommunautaire.

oOo

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS ET L'OFFICE DE TOURISME

Le projet de convention était joint aux notes de synthèse.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Provinois va confier la gestion de sa compétence « tourisme » à l'office de tourisme, à savoir : l'accueil, l'information des touristes et la promotion du tourisme.

Une convention d'objectifs et de moyens formalisera d'une part, la mission confiée par la Communauté de Communes à l'office de tourisme et d'autre part, formalisera la mise à disposition des biens à l'office de tourisme qui lui ont été mis à disposition par la ville de Provins.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer cette convention d'objectifs et de moyens.

oOo

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que les communes ont jusqu'au 26 mars 2017, pour s'opposer, par délibération, au transfert de la compétence « PLUi, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de Communes.

Cette compétence sera transférée de plein droit à la Communauté de Communes à partir du 27 mars 2017, sauf si 25 % des communes (soit 10 communes) représentant 20 % de la population (soit 7 144 habitants) délibèrent contre.

A ce jour, le Président indique que 7 communes ont délibéré.

Olivier LAVENKA souhaite intervenir sur la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire. En effet, deux nids ont été dénombrés sur les communes de Provins et de Champcenest. Il faut prendre les mesures qui s'imposent pour pouvoir intervenir au plus vite afin d'éviter toute propagation de nids au printemps.

Ce sujet a déjà été évoqué lors de la dernière commission Développement économique et travaux ainsi qu'au Bureau communautaire.

La solution envisagée serait de former 3 agents des communes de Provins, Jouy-le-Châtel et Villiers-Saint-Georges qui pourraient ainsi intervenir sur l'ensemble du territoire. Une formation serait dispensée par la Chambre de l'Agriculture. Du matériel devra également être acheté pour équiper ces agents : combinaison, pistolet longue portée... . Le coût de cette opération est estimé entre 5 000 et 6 000 €.

Tony PITA constate une baisse des interventions des pompiers et s'étonne du fait que ce soit la Communauté de Communes qui intervienne dans ce domaine et prenne cela à sa charge.

Le Président indique avoir été alerté par des agriculteurs du danger de ces frelons asiatiques sur les abeilles notamment, car ils détruisent les ruches.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie Alain BALDUCCI, maire et le conseil municipal de Sainte-Colombe pour leur accueil.

Le secrétaire de séance



Dominique VERDENET